

L'hon. M. ROBB: Oui.

M. CHURCH: Quel est exactement le programme du Gouvernement? Cet après-midi nous avons adopté une résolution relative à la houille grasse et à la houille non-dénommée; tarif de préférence britannique de 35 c. par tonne; tarif intermédiaire, 45 c. par tonne et tarif général, 50 c. par tonne. A mon avis la résolution adoptée cet après-midi et cet article relatif au drawback sur la houille grasse ne sont pas justes et équitables envers le Canada en général. Il se peut que le ministre tente de stimuler de façon quelconque l'industrie de la houille de la Nouvelle-Ecosse; mais on a beaucoup discuté au Parlement la question de la politique nationale au sujet du charbon et l'égalité de traitement à accorder à la houille de l'Alberta comme à celle des Provinces maritimes. Je fus surpris, cet après-midi, vu cette résolution et l'article relatif au drawback de 99 p. 100, que mes amis du groupe progressiste venant de l'Alberta n'aient pas réclamé pour leur province le même traitement qu'obtiennent les Provinces maritimes. L'on doit rapprocher la résolution adoptée cet après-midi et cet article relatif au drawback de 99 p. 100 et je prétends qu'ils constituent nettement un traitement injuste envers l'Ontario. Ce droit d'entrée coûtera aux habitants de l'Ontario, estime-t-on, entre \$1,500,000 et deux millions. Les habitants de l'Ontario feraient avec plaisir usage de la houille de la Nouvelle-Ecosse, comme on l'a noté au cours de la discussion de la question du combustible, mais ils ne le peuvent à cause de l'état de la question du transport et de plusieurs autres sujets qui s'y rapportent. On accorde ainsi un traitement de faveur à la Nouvelle-Ecosse aux dépens de l'Ontario et aussi de l'Alberta. Je ne comprends pas le silence de mes amis de la gauche progressiste, pour qui la question de la houille présente beaucoup d'intérêt, tant au point de vue du droit d'entrée que du drawback et du transport du charbon de l'Alberta dans le Canada central.

Je ne puis voir qu'il y ait égalité de traitement. On accorde un traitement de faveur à une classe de la population aux dépens de l'Ontario. Le Gouvernement devrait adopter une politique nationale qui accorde un traitement équitable à toutes les parties du Canada, au lieu de lever un impôt de deux millions chaque année sur les habitants de l'Ontario au profit de ceux de la Nouvelle-Ecosse. Là ne réside pas la solution du problème de la houille. C'est tout simplement un défaut de programme. On ne met pas en pratique la résolution adoptée à l'unanimité par ce parlement pendant deux sessions et tendant à

[M. Gardineur.]

l'adoption d'une politique nationale relative au charbon au Canada. On accorde des avantages particuliers à une partie du pays aux dépens d'une autre. Quant aux fourneaux à coke, bien que cela ne relève peut-être pas du département du ministre et que, peut-être, le ministère de l'Intérieur en soit chargé, le ministre devrait donner au comité le nom des usines à coke qui bénéficieront de ce projet relatif au drawback et où elles sont situées. Elles sont toutes situées peut-être dans une même partie du pays. J'ai été surpris du silence des députés progressistes de l'Alberta, les soi-disant intransigeants de cette Chambre, et de la façon qu'ils appuient le Gouvernement.

Ils ne me paraissent pas faire preuve de beaucoup d'entrain ou d'esprit de progrès dans leur organisation. Cet après-midi, nous ne les avons pas entendus souffler mot au sujet de l'adoption de cette politique d'exception à propos de tarif. S'il doit y avoir un droit ou un drawback sur la houille, il ne serait que juste de ne pas les appliquer exclusivement à la Nouvelle-Ecosse, mais aussi à l'Ontario et à l'Alberta. Pour ce qui est aussi de l'outillage pour creuser les puits, l'Ontario est mis à contribution. L'année dernière, on a adopté une résolution tendant à accorder une prime de \$200,000 à l'industrie houillère, et l'Alberta n'a pas reçu un sou. Néanmoins, les députés de cette province siègent ici et n'ouvrent pas la bouche. Je ne vois pas pourquoi le Gouvernement n'adopte pas un régime juste et équitable au sujet du combustible, une politique de protection pour tout le pays. Je m'étonne de voir les députés conservateurs et progressistes de l'Ontario, surtout ceux qui viennent des cités et des villes, laisser adopter une résolution de ce genre sans protester, quand elle signifie que 2 millions de dollars vont être soutirés aux classes ouvrières de l'Ontario.

M. LEWIS: Je me réjouis que, pour une fois, l'Ontario protectionniste se rende compte des sentiments que l'on éprouve à être taxé pour le bénéfice d'un autre. Si jamais on a manqué de sincérité chez les apôtres de ce régime fiscal, nous l'avons entendu ce soir. Les adeptes de la protection qui veulent prélever des impôts sur tout le pays au profit d'un petit nombre, sont les premiers à gémir quand on leur applique ce régime.

(L'amendement est adopté.)

L'article, ainsi modifié, est adopté.

La résolution est adoptée.

La résolution n° 4 est adoptée.